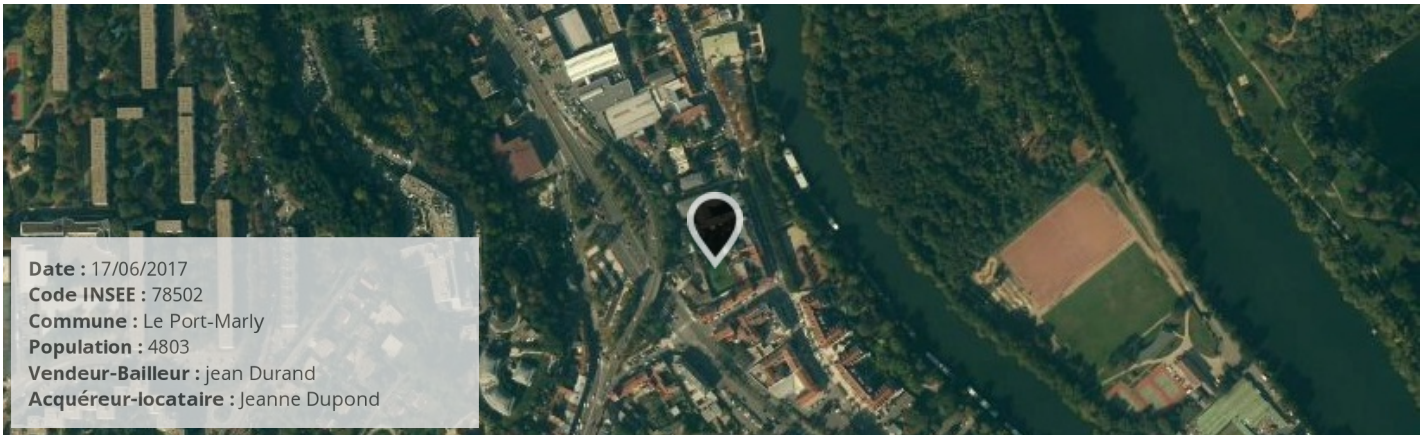


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

17 RUE DE PARIS 78560 LE PORT MARLY



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

13 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	R111.3 sur la commune Port-Marly	05/08/1986
Inondation (Inondation)	Approuvé	R111.3 sur la commune Port-Marly	01/08/1990
Inondation (Inondation)	Préscrit	PSS sur la commune Port-Marly	02/05/1988
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PPRI de la Seine et de l'Oise	30/06/2007

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone de mouvement de terrain
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

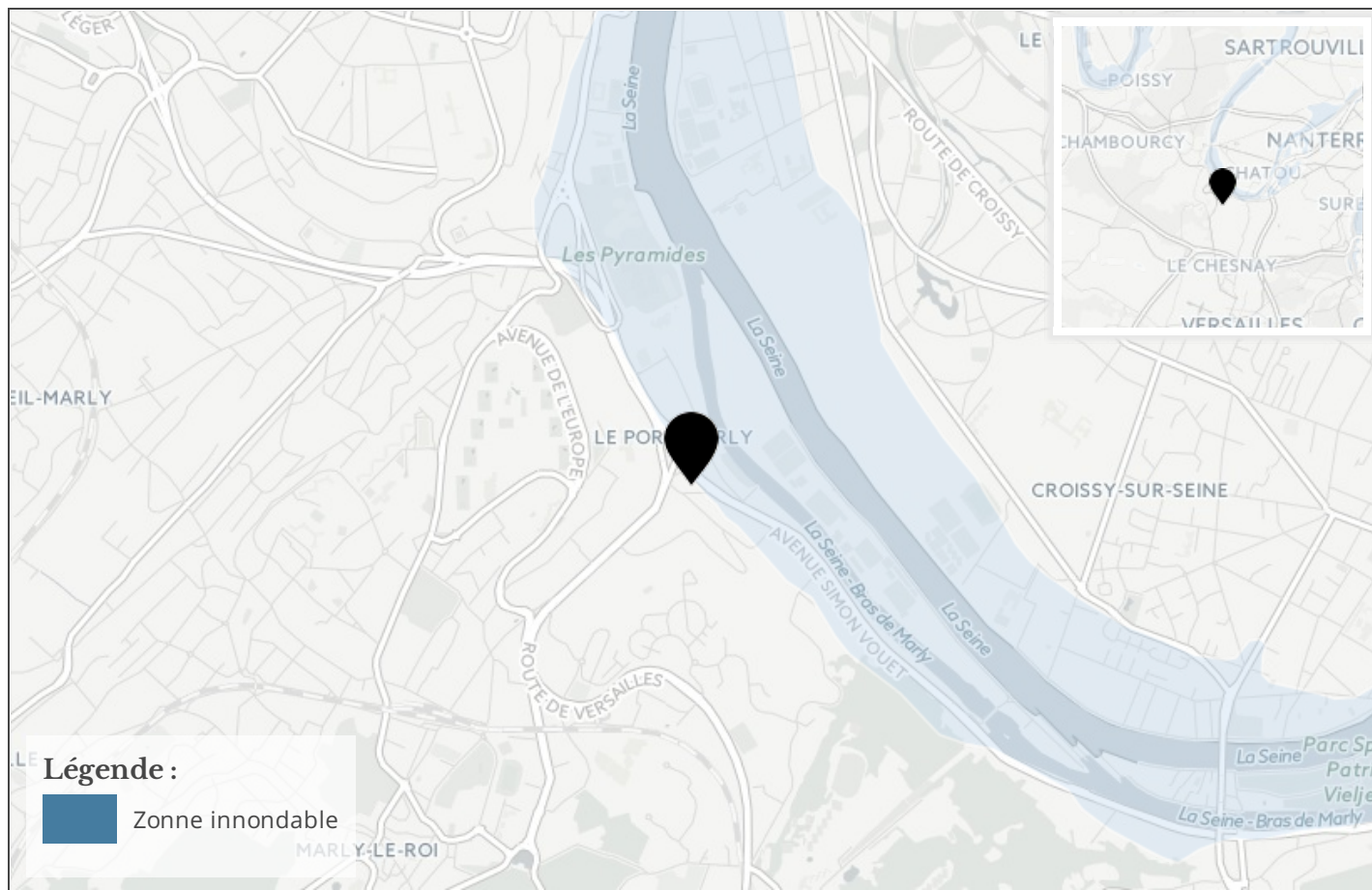
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	La Seine	01/12/1999

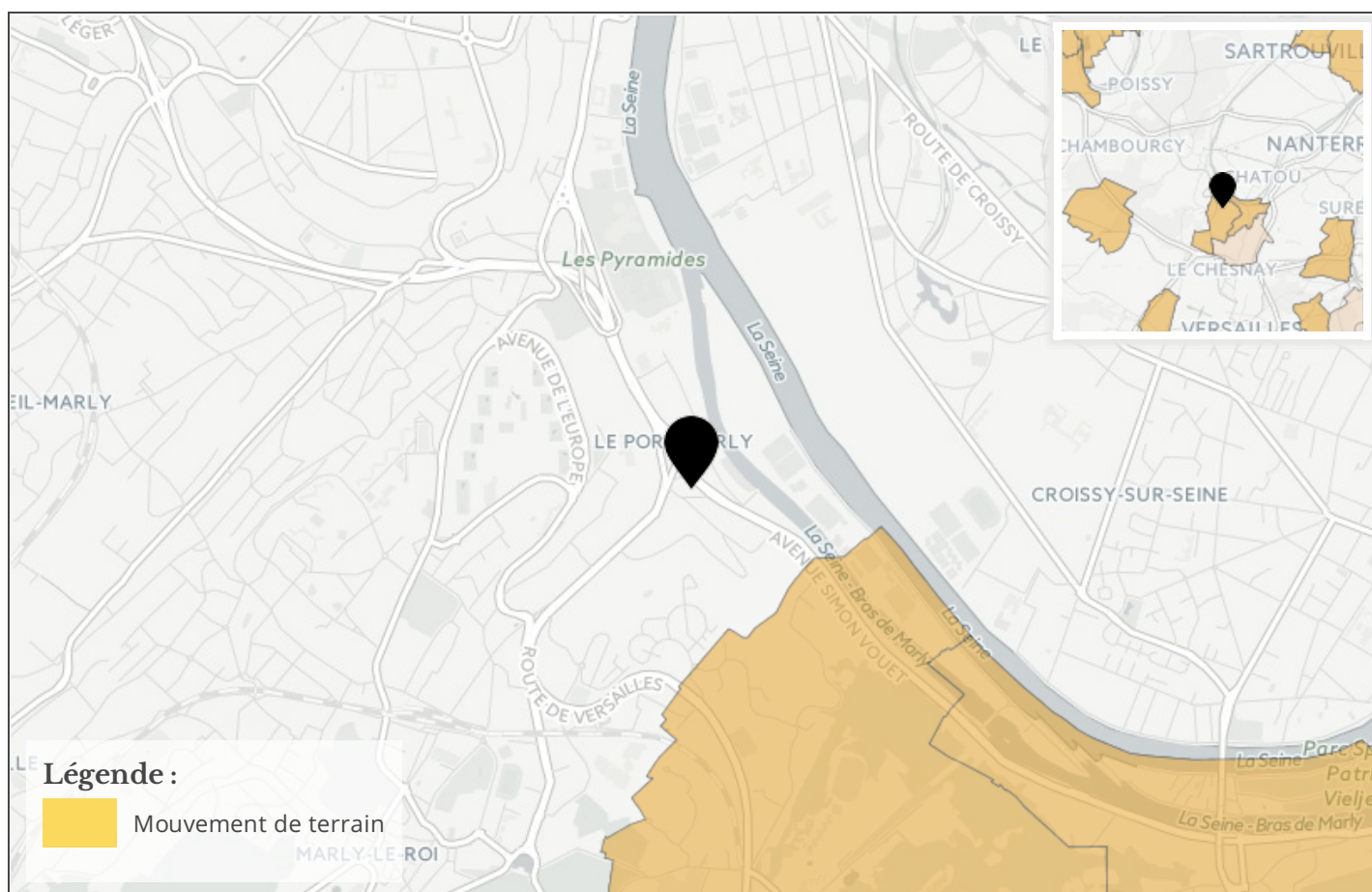
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	11/08/1986	11/08/1986	16/04/1987	02/05/1987
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/05/1996	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

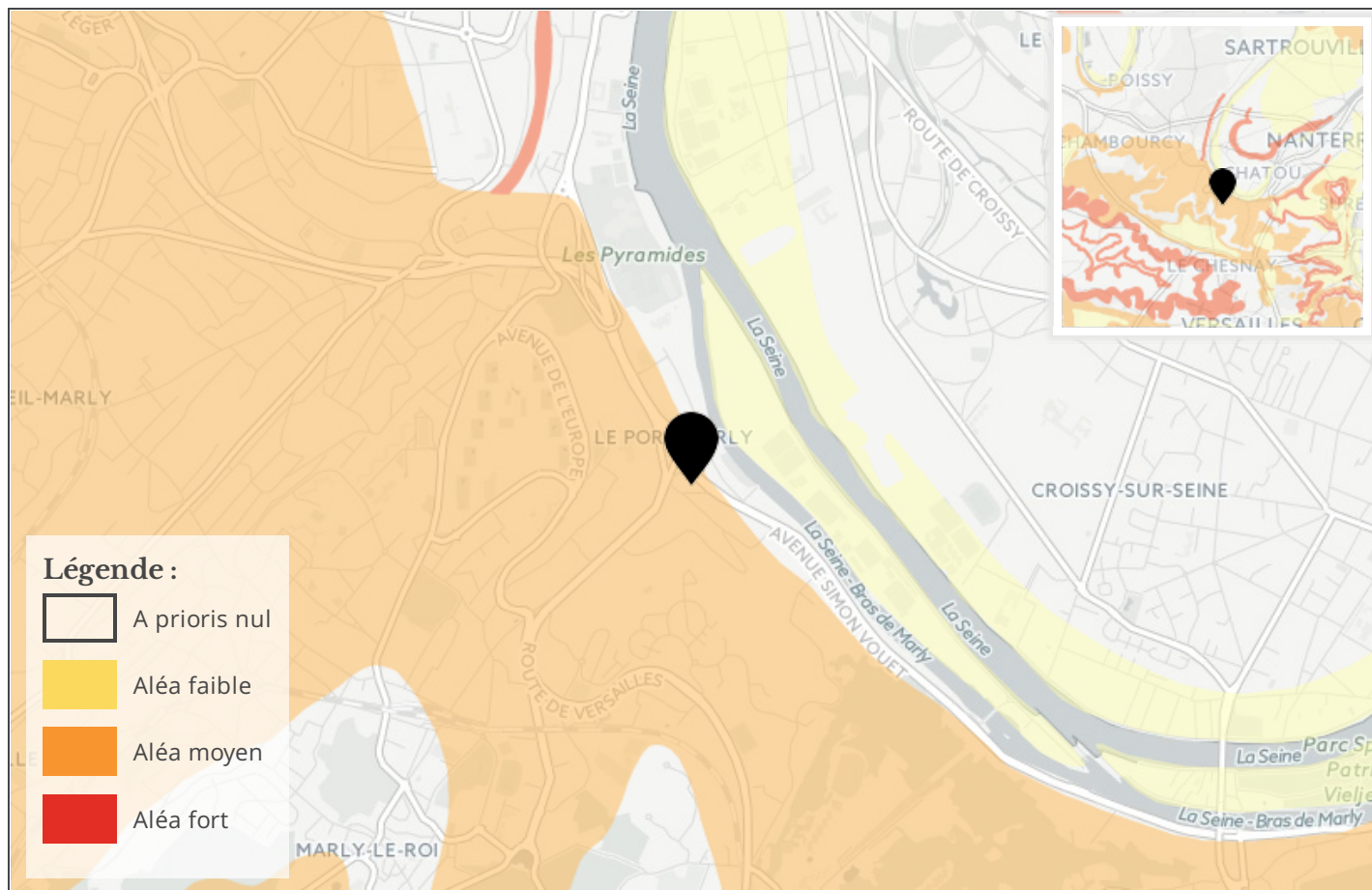
Cartographie des inondations



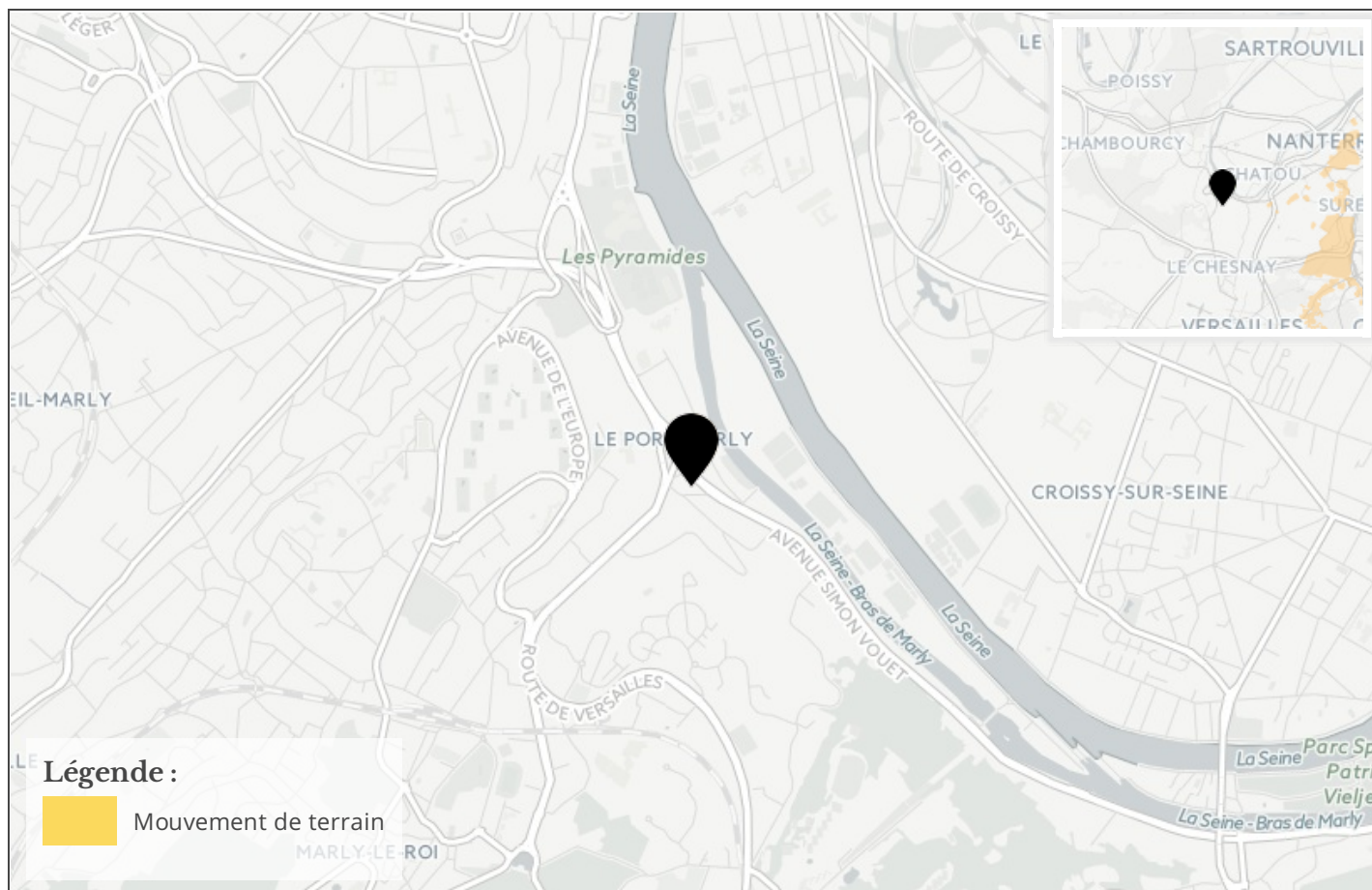
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



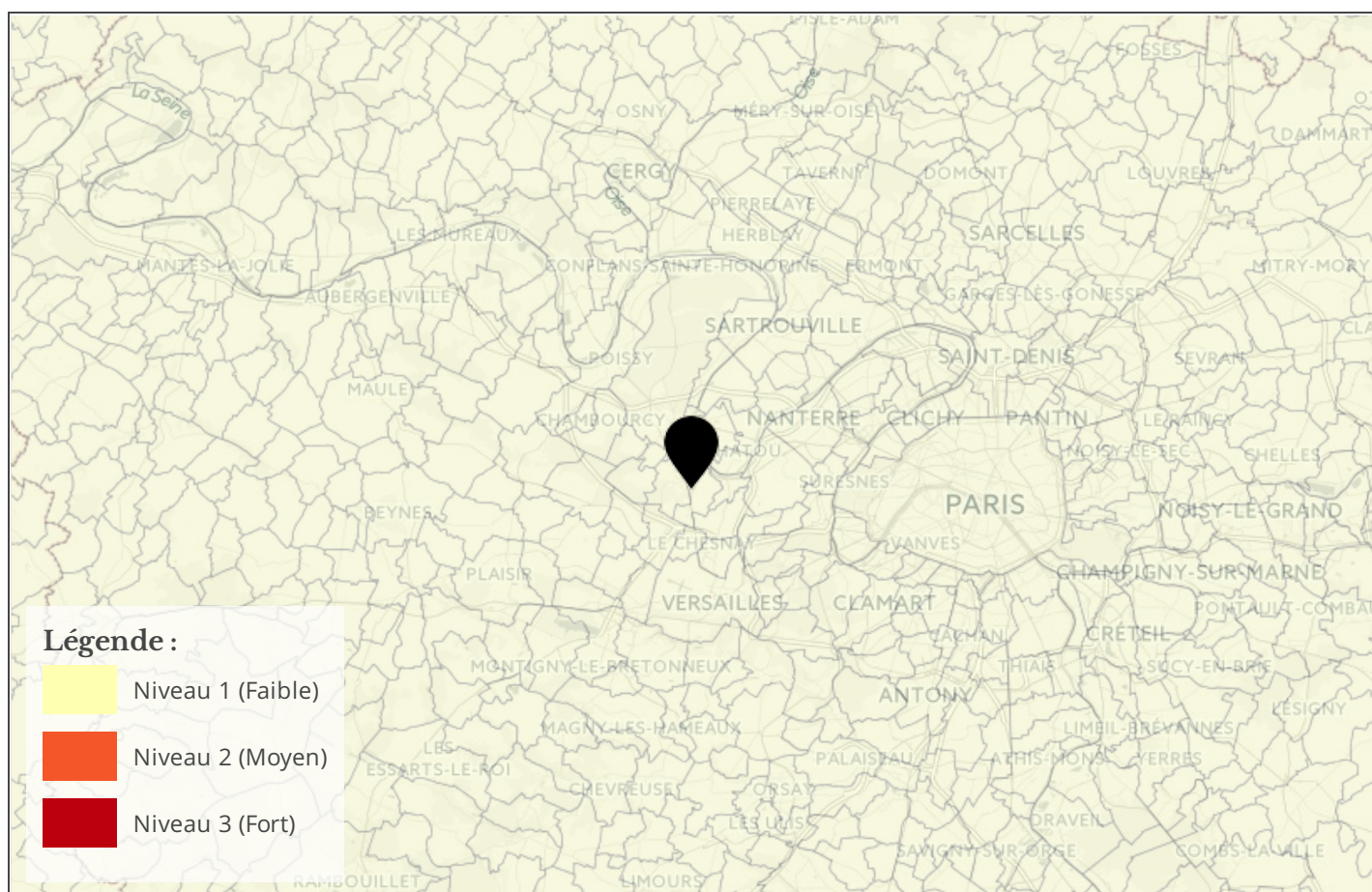
Cartographie des carrières / gypse



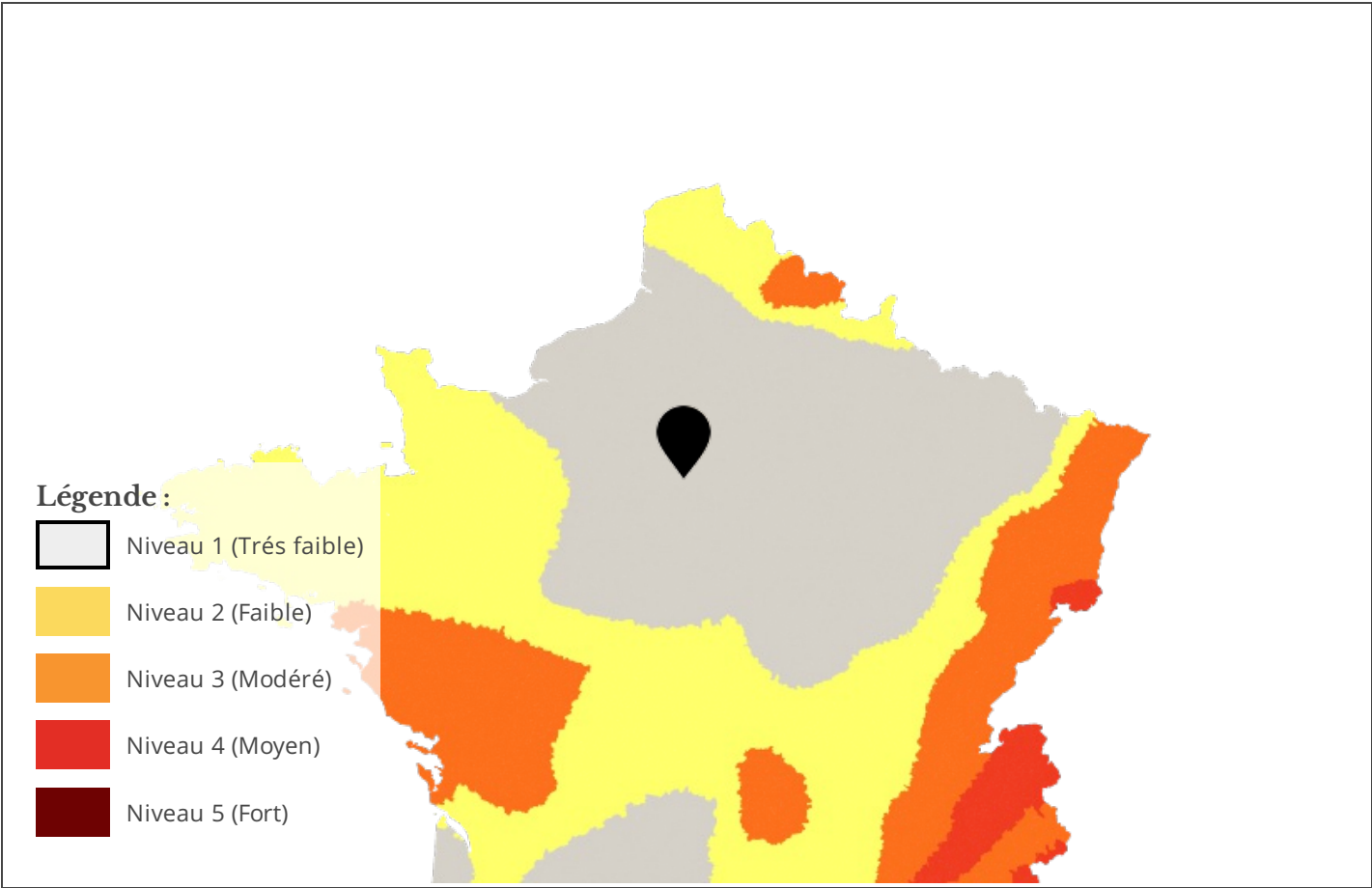
Referentiel cadastral parcelle



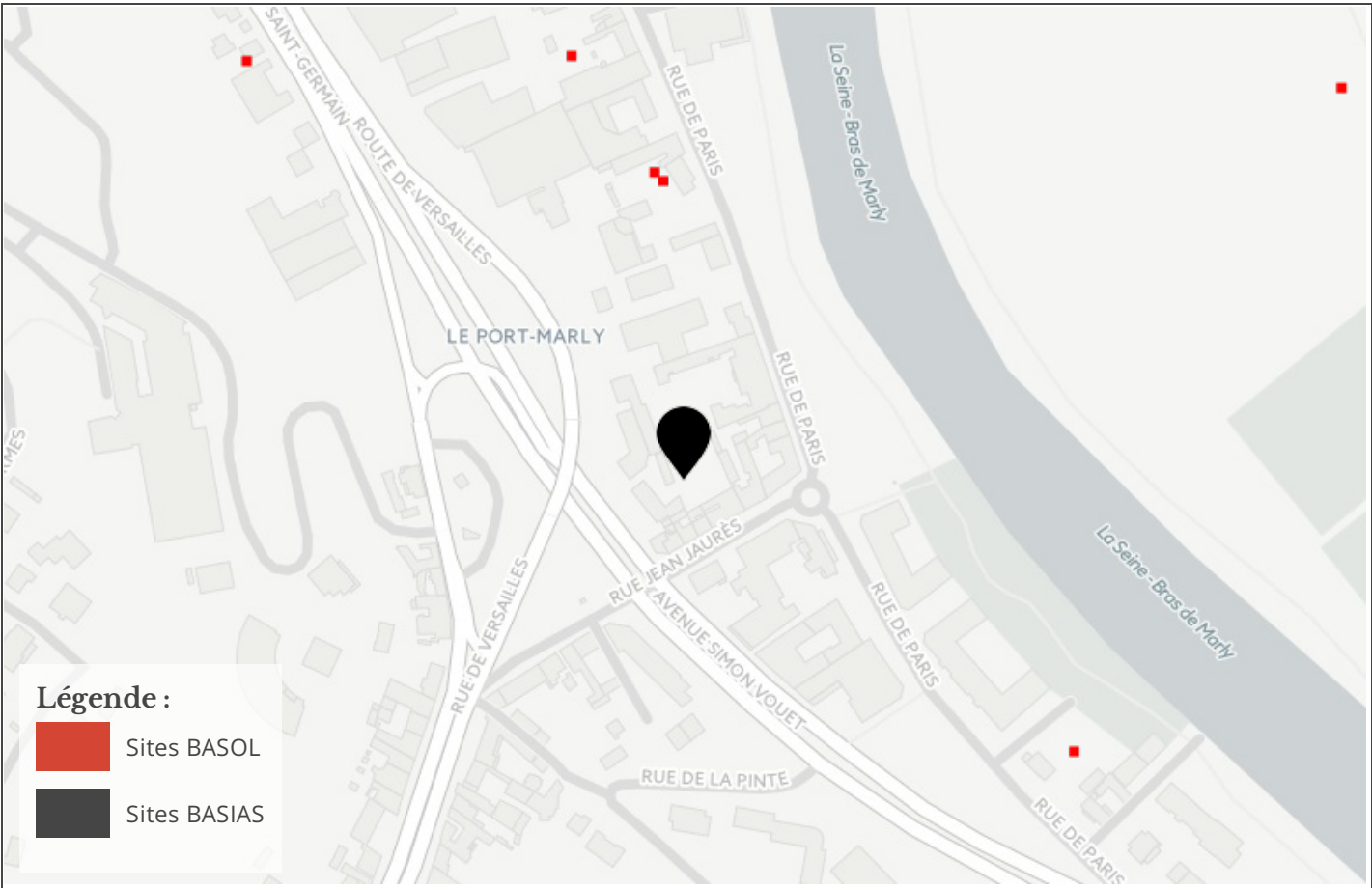
Information RADON



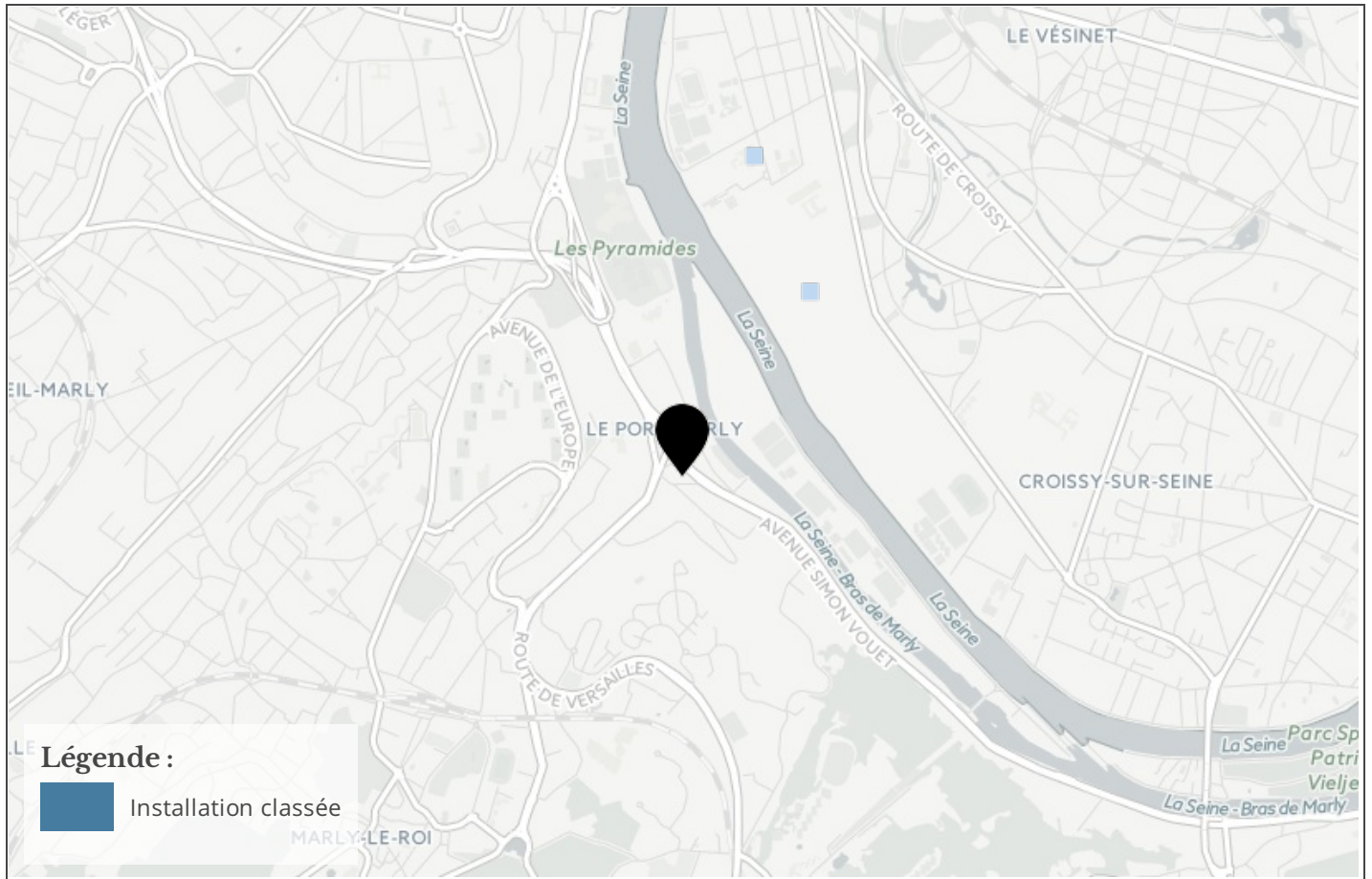
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2012072-0001

du 12 mars 2012

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

17 Rue de Paris

78560

LE PORT MARLY

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation ☐ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐
sécheresse ☐ **cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐
séisme ☐ **volcan** ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** ☐ **zone 4** ☐ **zone 3** ☐ **zone 2** ☐ **zone 1** ☒ X
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** ☐ **Non** ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur jean Durand
9. Acquéreur - Locataire Jeanne Dupond
10. Lieu / Date LE PORT MARLY 17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF7801748	port marly accessoires (societe), anc. herberts france (s.a.), anc. s.a. d'approvisionnement peinture et accessoires, , 29 rue paris de (rn13) le port-marly (78502)	125 mètres
IDF7801746	carrosserie du port (s.a.r.l.), , 23 bis rue paris de le port-marly (78502)	130 mètres
IDF7801749	cavoisy (m.), , 37 rue paris de le port-marly (78502)	191 mètres
IDF7801745	sotradec (s.a.), anc. franbelco (societe d'etudes et d'entreprises), anc. franbelco (societe), anc. s.a. specialites industrielles du bâtiment, , rue paris de (anc.chemin des lions) le port-marly (78502)	233 mètres
IDF7801750	garage du centre, , 39 rue paris de le port-marly (78502)	271 mètres
IDF7801751	pressing de port-marly, , 13 bis avenue saint germain de (rn 13) le port-marly (78502)	275 mètres
IDF7801752	garage nissan et jaguar, anc.prestige auto (s.a.r.l.), anc. golf (s.a.r.l. garage du) et societe union industrielle des petroles - caltex, , 27 avenue saint germain de (rn 13) le port-marly (78502)	326 mètres
IDF7801747	decap renov (s.a.r.l.), , 24 rue paris de le port-marly (78502)	362 mètres
IDF7801743	petroles (s.a. standard francaise des), anc. economique (societe l'), , chemin halage de le port-marly (78502)	410 mètres
IDF7801756	hubert (societe), anc. dupont (societe), , 25 route versailles de le port-marly (78502)	410 mètres
IDF7801753	goncalves (m. alves), , 33 avenue saint germain de (rn 13) le port-marly (78502)	417 mètres
IDF7801754	bp (s.a. francaise des petroles), anc rous (s.a. des etablisements), station service monte christo, 39 avenue saint germain de (rn 13) le port-marly (78502)	476 mètres
IDF7801757	total raffinage distribution (s.a.), anc. total - compagnie francaise de raffinage (s.a.), anc. desmarais freres (societe), relais des lions, 4 avenue simon vouet (rn 13) le port-marly (78502)	481 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Informations-des-Acquereurs-et-Locataires-IAL/Arretes-par-commune>

Préfecture : Yvelines
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

LE PORT MARLY

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/04/1987	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/12/2000	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/01/2005	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/06/2016	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**